



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 111 à 115, rue Nadeau

**Nature de la demande** : Empiètement de l'avant-toit et de l'escalier en cour avant

La demande porte sur le lot 4 493 284 et vise à :

- Régulariser l'empiètement de l'escalier ouvert menant à l'étage d'au maximum de 3,09 mètres dans la cour avant alors que les articles 4.18 et 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant;
- Permettre la construction d'un avant-toit ayant un empiètement maximum de 2,34 mètres en cour avant alors que l'article 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, limite l'empiètement d'un avant-toit à 2 mètres en cour avant;

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 2 décembre 2024 à midi, à l'adresse électronique [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca) en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 2 décembre 2024 à 8h30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard